

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

40-CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE (RUE DES SOUCIS) A MME TOUANEN ANNE-FRANÇOISE.

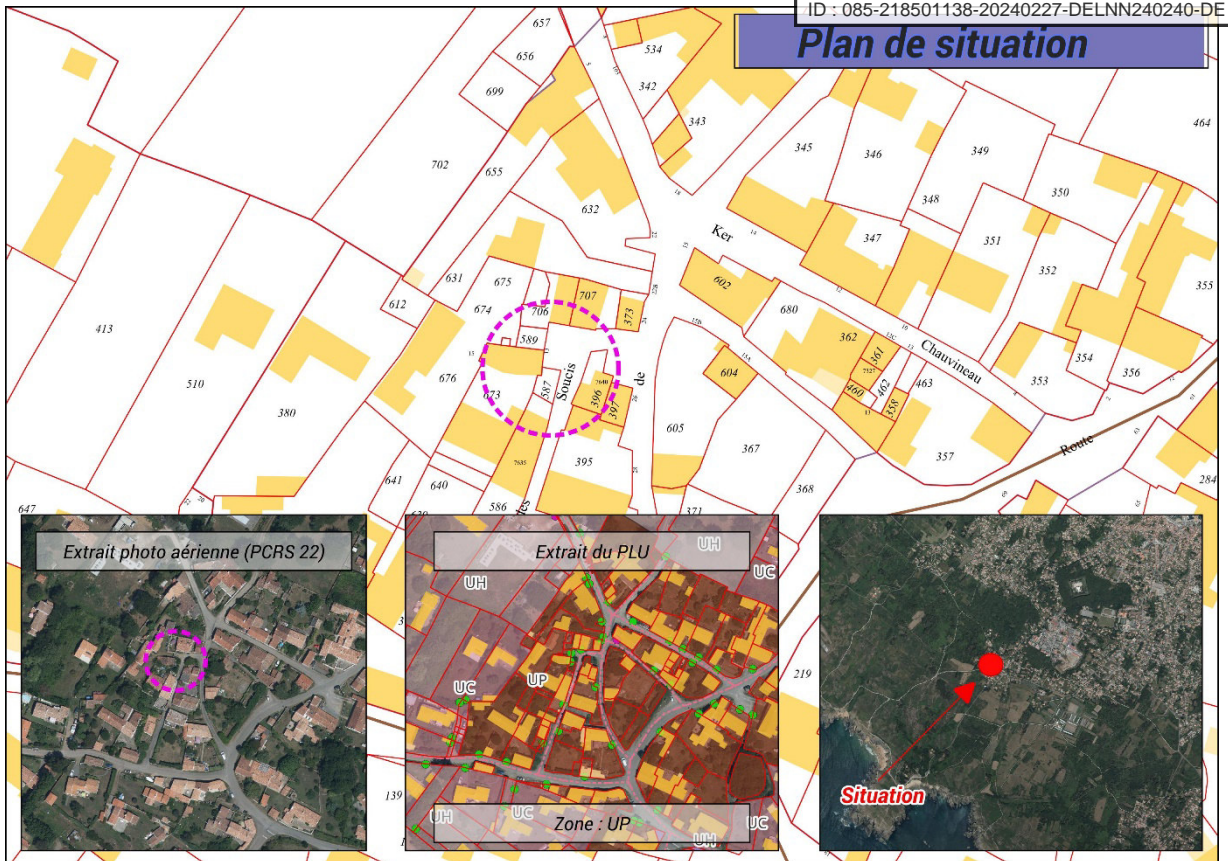
Rapporteur : Isabelle CADOU

Pour rappel, dans le cas présent, une délibération du 23 décembre 2023 (DL/NN/23/12/197) entérinait le déclassement de la portion de Domaine Public objet de cette délibération.

La Commune est donc aujourd'hui en capacité de céder cette parcelle.

La cession de la parcelle communale vise à entériner une négociation antérieure validée par la Commission Foncier.

Plan de situation



Plan 1 - Situation



Plan 2 - Extrait du document d'arpentage numéroté

Le Conseil municipal, est donc invité à valider cette négociation entre la Commune et Mme TOUANEN Anne-Françoise pour la parcelle 113 BS 722 (10m²) cédée par la Commune.

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération NN/23/12/197 en date du 23 décembre 2023 validant le déclassement de cette portion de Domaine Public,

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2023-85113-42821 en date du 1^{er} juin 2023,

Considérant la demande de Mme TOUANEN pour cette acquisition (frais d'acte à sa charge),

Considérant l'accord de la Commission Foncier,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **CEDE** la parcelle 113 BS 722 (10m²) appartenant à la Commune de l'Île d'YEU à Mme TOUANEN Anne-Françoise au prix de 1.700,00 € net vendeur (10m² * 170€) - *les frais inhérents à l'acte seront pris en charge par les acquéreurs ;*
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général – Opération 205 – Compte 2111*]

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU